UGSEL PAYS DE LA LOIRE

La Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement catholique

ATHLETISME - TERRITORIAL – Cadets et Juniors
le Mercredi 23 avril 2025 - à LA FLECHE (72)
Stade Bouchevereau - Rue des Éturcies, 72200 La Flèche

Directeur de Réunion	Virgile FUCHS (St Paul ND LA FERTE BERNARD)
Micro	Virgile FUCHS (St Paul ND LA FERTE BERNARD)
Juges arbitres	René ARCELIN (SC ANGERS) : Courses
	Laurence RAFFOUX (SMP LES SABLES D'OLONNE) : Sauts
	Eric GUITTON (SALS ST SYLVAIN D'ANJOU) : Lancers
Starters	François ROUSSEL ou Anne-Sophie GAUME + 1 juge élève aide starter
Matériel	Jean-Michel PORTRETS (ND LA FLECHE)
Protocole - Récompenses	Stéphane BARRAS (UGSEL PDL)

RÉPARTITION JUGES ADULTES : tous les juges cités doivent être présents dès 10h30 :

Juges aux arrivées **+ mise en place des haies**	Hervé PONDARD (Ste Anne SABLÉ) + 3 juges élèves La Joliverie ST SEBASTIEN/LOIRE Yannick PRIEUL (St Benoit ANGERS)
Responsable haies	René ARCELIN (SC ANGERS)
Chrono électrique	Chrono du 49 avec Amélie et Ludo ?
Chronos manuels	Philippe PAILLAT (SALS ST SYLVAIN D'ANJOU) + 2 juges élèves Dom Sortais BEAUPREAU Don Bosco MAYENNE St Gabriel / St Michel ST LAURENT/SEVRE Sacré Coeur ANGERS
Hauteur 1	ND Roc LA ROCHE/YON
	Jean XXIII LES HERBIERS
Hauteur 2	Avesnières LAVAL
	Ste Marie CHOLET
Longueur 1	St Gabriel / St Michel ST LAURENT/SEVRE
	Anne-Marie CHARRIER (Notre Dame CHALLANS)
Longueur 2	Dom Sortais BEAUPREAU
	Sacré Coeur ANGERS
Triple Saut	Haute Follis LAVAL
	Immaculée LAVAL
Poids	Don Bosco MAYENNE
	St FA LA ROCHE/YON
Disque	Lycée Mongazon ANGERS
	Don Bosco MAYENNE
Javelot 1	ND Toutes Aides NANTES
	La Baugerie ST SEBASTIEN/LOIRE
Javelot 2	St Michel CHATEAU-GONTIER
	Ste Marie CHOLET
Marteau / Perche	Samuel AUNEAU (La Perverie NANTES) SMP LES SABLES D'OLONNE
Responsable Juges-élèves	Alexis MENARD (Dom Sortais BEAUPREAU)
Juges de Relais	Zone 1 : jury Disque
	Zone 2 : jury Perche/Marteau
	Zone 3 : jury Triple Saut
Secrétariat	Cindy ROBERT – Benjamin BERNARD
Affichage et liaison terrain - secrétariat	3 juges élèves

ÉDUQUER… TOUT UN SPORT !

UGSEL Pays de la Loire - Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement catholique
5 rue du Haut Pressoir - BP 61028 - 49010 ANGERS Cedex 01
Tél. : 02.41.68.26.28. – ugselpl@gmail.com - www.ugselpdl.fr

Nous vous rappelons que vos élèves doivent être licenciés et assurés.

IMPORTANT :
Horaire 10 H 15 - dernier délai de modification de dernière minute des équipes
11 H 00 - Début **impératif** des épreuves

JURY
Réunion à 10 H 30 près du secrétariat **–** Les juges élèves seront répartis lors de cette réunion (Alexis MENARD).
Inscrire les juges élèves et adultes sur le lien suivant : juges

Les feuilles d'engagement seront données quand les profs seront venus se faire pointer au jury.

JURY - **En Individuel** : quota de jury exigé = **1 juge adulte (ou JO National)** pour 2 élèves minimum
Par Equipe : **1 jury adulte (ou JO National) + 1 juge élève**
En Challenge : **1 jury adulte (ou JO National) + 1 juge élève**
A partir de 3 challenges : 2 jurys adultes (ou JO Nationaux) + 2 juges élèves

Si les quotas de jury ne sont pas respectés, l'établissement sera pénalisé d'une amende 10 €.

Dans toutes les catégories, il est interdit de doubler 2 courses de distances supérieures ou égales à 400m y compris le 400m du relais Medley mixte

Pour toute question, n'hésitez pas à appeler à l'UGSEL Territoriale au 02-41-68-26-28

↳**Les Etablissements font leurs changements sur Usport pour le mardi 22 avril 8h au plus tard** (après cette date, les éventuels changements sont à envoyer **par mail** dès que possible car ils ne seront pas pris en compte sur Usport) **:**

- Supprimer les absents sur Usport jusqu'au 22/04 à 8h.
- Effectuer les changements dans les relais et les équipes sur Usport jusqu'au 22/04 à 8h.

Pour faire les changements sur Usport : un tuto est en ligne sur le site national

Vous devez donner les dernières modifications impérativement 45' avant la compétition.

Pour les modifications de dernière minute (la veille ou le matin), merci de les signaler au :
06-62-45-89-60 (Cindy ROBERT) par SMS.

Aucun athlète non inscrit ne sera accepté à une épreuve sans l'attestation fournie par le secrétariat.

Buvette sur place avec tout sauf sandwichs.